

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 30 (2003)
Heft: 1

Artikel: Session : adieux amers pour Ruth Dreifuss
Autor: Crivelli, Pablo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Adieux amers pour Ruth Dreifuss

PABLO CRIVELLI

Départ du Parlement décevant pour la conseillère fédérale Ruth Dreifuss: la Chambre du peuple a rejeté sa révision de la loi sur l'assurance maladie.

IL EST PLUTÔT RARE qu'une loi soit repoussée en votation finale, mais cette fois-ci, le Conseil national a réservé une surprise amère à la conseillère fédérale socialiste, qui prenait justement congé du Parlement: au terme de la session d'hiver, dans un vote serré (93 voix contre 89, 5 abstentions), les radicaux, l'UDC et une fraction du PDC ont torpillé la révision de l'assurance maladie et ont renvoyé au Conseil des Etats le résultat d'un intense marathon parlementaire, qui a mis à rude épreuve l'endurance des députés et la patience des journalistes. Il est inutile de souligner que, pour Ruth Dreifuss, il s'agissait d'une véritable gifle politique, puisqu'elle avait réussi à maintenir dans la révision quelques aspects sociaux de la loi qui lui tenaient particulièrement à cœur. Mais qu'est-ce qui a provoqué le rejet de la révision? D'après le chef de file des parlementaires radicaux, le conseiller national Fulvio Pelli, la loi telle qu'elle était ressortie des débats créait des coûts insupportables pour le système des assurances. Pendant les discussions, en effet, une majorité composée de socialistes, de Verts et de quelques députés de droite – démocrates-chrétiens, surtout – s'était opposée à l'abolition de l'obligation de contracter. En vertu de la loi actuelle, les assurances sont tenues de rembourser les prestations de tous les médecins. Si cette obligation avait été abrogée, les caisses-maladie auraient pu orienter leurs assurés vers les seuls médecins de leur choix. Pour la droite, cette possibilité concédée aux assurances est le meilleur moyen de maîtriser les coûts de la santé. Pour les partisans de l'obligation de contracter, en revanche, l'abolir donnerait trop de pouvoir aux assureurs et aux cantons, et les patients risqueraient d'être abandonnés à eux-mêmes.

Assurance maternité
Malgré le camouflet infligé à Mme Dreifuss, le National a adopté à une large majorité (129 voix contre 27) un projet de congé maternité de 14 semaines, couvert par les indemnités pour perte de gain à concurrence de 80 % du salaire. Le projet réalise un mandat constitutionnel vieux de 57 ans! Avant que l'assurance n'entre en vigueur, il lui faudra passer encore l'épreuve du Conseil des Etats.

Assurance maternité

Doublement du St-Gothard?
Parmi les décisions de poids du Conseil national figurent l'adoption de l'idée – proposée en commission, mais contre l'avis du Conseil fédéral – du doublement du tunnel autoroutier du St-Gothard pour le contre-projet opposé à l'initiative «Avanti» du Touring-Club suisse, et celle du principe de réhabiliter toutes les personnes condamnées pour avoir secouru les réfugiés persécutés par les nazis.

Pas de cadeau pour les pauvres

Pendant la session d'hiver, le Conseil des Etats a approuvé la 11^e révision de l'AVS, qui prévoit des économies de un milliard de francs par an, soit plus du double de ce qu'avait décidé le Conseil national. Cet objectif a pourtant un prix: les personnes aux revenus modestes qui décident de prendre leur retraite avant 65 ans ne jouiront d'aucun soulagement financier. Ceux qui arrêtent le travail à 62 ans subiront une réduction de la rente de 19%. La loi prévoit en outre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, comme pour les hommes. Quant à la loi sur l'agriculture, la Chambre des cantons s'est prononcée en faveur de la libéralisation progressive du marché du lait d'ici 2009.

Traduit de l'italien.

Imagopress



Traduit de l'italien. 

Malgré l'explosion des coûts de la santé, le Conseil national a repoussé la révision de la LAMal.